



Amiens, le 03 septembre 2018

Communiqué de presse

**Elections municipales complémentaires**  
**Commune de BOUFFLERS**



Par arrêté préfectoral du 27 août 2018, les électrices et électeurs de la commune de Boufflers sont convoqués le dimanche 30 septembre 2018 (et le dimanche 7 octobre en cas de second tour) à l'effet de procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

**RAPPEL** : Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire. Dans le cas d'un second tour, et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour doivent déposer une déclaration de candidature pour le second tour.

**L'enregistrement des candidatures** s'effectue à la sous-préfecture d'Abbeville sise 19 rue des Minimes, aux dates et heures suivantes :

Pour le 1<sup>er</sup> tour :

- du vendredi 7 septembre 2018 au jeudi 13 septembre 2018 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures excepté le jeudi 13 septembre 2018 jusqu'à 18 heures.

Pour le 2<sup>ème</sup> tour :

- du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 au mardi 2 octobre 2018, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures excepté le mardi 2 octobre 2018 jusqu'à 18 heures.

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous pour le dépôt des candidatures.